

Démarche : FONDS DE SECURISATION INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Organisme : Fapil AuRA

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire vous permet de saisir vos demandes de prise en charge des sinistres (impayés de loyer, dégradations, vacance locative et frais de procédure) pour les logements IML 177 en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce fonds de sécurisation est ouvert à tous les opérateurs IML pour les logements financés par le programme 177 sur la région. Ce fonds est actuellement géré par la Fapil AURA.

INFORMATIONS GENERALES SUR LA STRUCTURE

Nom de la structure

Êtes-vous adhérent au fonds IML 177 ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

INFORMATIONS GENERALES SUR LA SAISINE DU FONDS

Nom de la personne en charge de la saisine

Coordonnées mail de la personne en charge de la saisine

Coordonnées téléphoniques de la personne en charge de la saisine

FONDS DE SECURISATION INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-A

Nom de l'autre référent du dossier

Coordonnées mail de l'autre référent

Coordonnées téléphoniques de l'autre référent

Date de la saisine du fonds

INFORMATIONS GENERALES SUR LE LOGEMENT

Cette partie recueille les informations liées au logement et non au sinistre dans le logement.

Adresse du logement

Date d'entrée du logement dans le dispositif IML

À quel type de parc appartient le logement ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Parc privé

Parc public

Type de gestion du logement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Location / Sous-location

Bail glissant

Mandat de gestion

INFORMATIONS GENERALES SUR LE LOCATAIRE

Les situations éligibles auprès du fonds sont uniquement celles des ménages entrés dans le logement après le 01/01/2018.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Contrat de bail

Date d'entrée du locataire/sous-locataire dans le logement

Attention les ménages éligibles sont ceux entrés à partir de 2018.

Le locataire/sous-locataire est-il sorti du logement ?

Cochez la mention applicable

Oui

FONDS DE SECURISATION INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-A

Non

Si sortie - Date de sortie du locataire/sous-locataire du logement

Si maintien - Raisons du maintien dans le logement

Procédure en cours à l'encontre du locataire/sous-locataire ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si procédure en cours, précisez laquelle

INFORMATIONS GENERALES SUR LES SINISTRES CONSTATES

Date de constat du/des sinistres

Si plusieurs sinistres, cliquer sur " Ajouter un élément pour : Date de constat du/des sinistres " pour saisir une nouvelle date.

Quelles sont les causes du sinistre ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Impayés de loyer

Dégradations locatives

Frais de procédure

Vacance du logement liée aux travaux de remise en état

Montant total du sinistre à charge de votre structure (toutes raisons confondues)

Autres dispositifs sollicités pour la prise en charge de ces sinistres ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Fonds de Solidarité Logement (FSL)

VISALE

Garanties privées (Assurances, ...)

Aucun

Autre

Si Garanties privées, précisez

Si autre, veuillez préciser

FONDS DE SECURISATION INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-A

FSL - Si case non cochée, pourquoi ne pas l'avoir sollicité ?

Exemple : la situation n'est pas éligible, méconnaissance du dispositif...

Le dépôt de garantie a-t-il été retenu ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Oui

Non

Préciser le montant

IMPAYES DE LOYER

Ce sinistre concerne-t-il de l'impayé ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pour rappel, dans le cadre du fonds, l'impayé de loyer est calculé sur la base du loyer résiduel charges comprises (déduction des APL)

Par ailleurs, la prise en charge du fonds est plafonnée à 12 mois d'impayés.

Important : le fonds ne prend pas en charge les impayés en mandat de gestion.

Loyer mensuel résiduel (charges comprises)

Si maintien - Le locataire/sous-locataire a-t-il repris le paiement du loyer courant ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

En cours

Montant total de l'impayé en euros

Nombre de mois différent à l'impayé

Exemple : pour un loyer de 300€ et un impayé de 600€ cela revient à 2 mois.

Montant demandé au fonds (plafonnement à 12 mois du loyer résiduel, charges comprises, MOINS les APL perçues et autres dispositifs d'aides)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Décompte locataire

FONDS DE SECURISATION INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-A

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relances impayés (courriers, mails, assignations, etc.)

DEGRADATIONS LOCATIVES

Le sinistre concerne-t-il des dégradations locatives ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pour rappel, le fonds ne peut prendre charge que les seules dégradations du fait du locataire (il ne couvrira pas les remises en état suite à des rafraîchissements du bien par exemple).

Précisez le type de dégradations locatives

Montant total des dégradations locatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Factures ou devis des travaux suite aux dégradations locatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photos des dégradations locatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si sortie - joindre états des lieux d'entrée et de sorties

VACANCE LOCATIVE

Le sinistre concerne-t-il de la vacance locative ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pour rappel, le fonds peut prendre en charge jusqu'à 3 mois de vacance locative (sauf cas exceptionnels sur décision de la commission du fonds) à compter de la remise des clés. Cette vacance locative doit faire suite à des travaux de remise en état du logement suite à des dégradations par le locataire ou en cas de décès dans le logement.

Nombre total de mois de vacance

Montant total de la vacance

Montant de la vacance plafonné à 3 mois

FONDS DE SECURISATION INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-AUVERGNE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs de la vacance

Exemple : attestation de vacance réalisée par le service.

FRAIS DE PROCEDURE

Le sinistre concerne-t-il des frais de procédure ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Type de procédures engagées

Montant total des frais de procédure

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Factures ou devis des honoraires liés à la procédure

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA SITUATION

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Note sociale (récapitulatif des faits, actions mises en place avec le locataire, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau de suivi IML régional

Base logement uniquement.

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)

J'autorise le représentant de la Direction régionale des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes à procéder à un traitement de mes données personnelles dans le cadre de cette téléprocédure, sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : Instruction du 04 juin 2018 relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD).

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, contactez l'adresse suivante : dreets-ara.dpd@dreets.gouv.fr

Cochez la mention applicable

FONDS DE SECURISATION INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-A

Non

Vos données personnelles ne seront pas transmises et seront conservées uniquement pendant le temps de traitement de votre dossier.